

Après la troisième

Les infos utiles:

L'orientation au collège:

- Mme Tromeur, le jeudi . Prendre RDV auprès du secrétariat de scolarité
- Au CDI, documentation disponible avec le kiosque ONISEP.

Hors du collège:

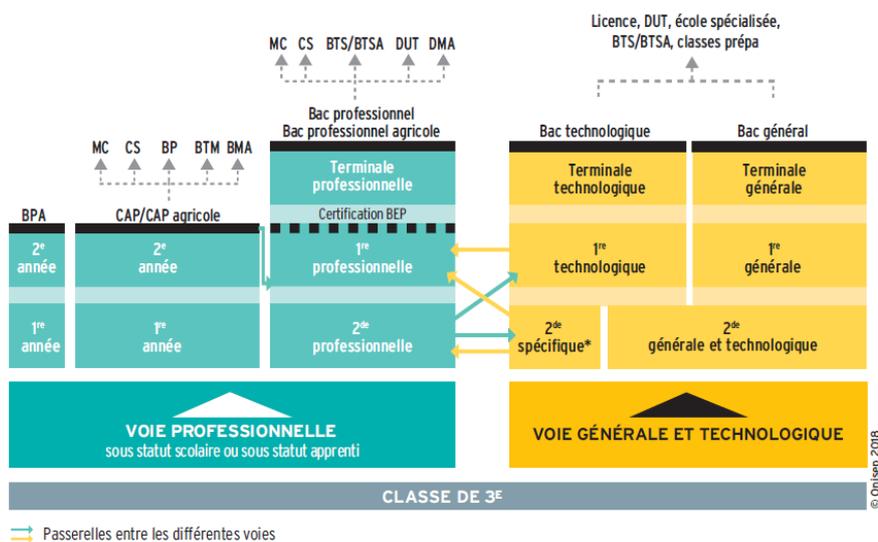
- Au Centre d'information et d'orientation de Quimper(CIO), 72 boulevard de Creach Gwen- 29000 QUIMPER
Téléphone : 02 98 55 28 61
Mèl : cio.quimper@ac-rennes.fr Sur rendez-vous ou auto-documentation.

- Les journées portes ouvertes des établissements (2ème trimestre)
- Les forums : lycée Thépot à Quimper (8 février 2020) salon , Azimut (post-bac) à Brest **les 23, 24 et 25 Janvier 2020**

Sur les sites internet:

- www.onisep.fr
- www.onisep.fr/Parents :Kit parents : Aider mon enfant à s'orienter après la 3e
- quandjepasselebac.education.fr
- www.secondes2018-2019.fr
- www.ac-rennes.fr
- www.education.gouv.fr
- www.eduscol.education.fr

Schéma des études après la classe de 3ème



⇨ Passerelles entre les différentes voies

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel (*lire p. 7*).

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA (*lire p. 8*).

Bac technologique

Huit séries au choix: ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac+2 (BTS/BTSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...) (*lire p. 17*).

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité, et d'enseignements optionnels (*lire p. 16*).

LEXIQUE

BEP : brevet d'études professionnelles

BMA : brevet des métiers d'art

BP : brevet professionnel

BPA : brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/
brevet de technicien supérieur agricole

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/
certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation agricole

DMA : diplôme des métiers d'art

DUT : diplôme universitaire de technologie

MC : mention complémentaire

* Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2^{de} spécifique: STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration); TMD (techniques de la musique et de la danse).

Temps forts de l'orientation en 3^e

1

Décembre

Conseil de classe du premier trimestre

Votre enfant doit faire un **stage en entreprise** pendant son année de 3^e. C'est le moment de réfléchir à son futur lieu de stage.

À consulter

Ce guide est remis à chaque élève de 3^e entre le premier et le deuxième trimestre.



2

Janvier-février

Demandes d'orientation (ou intentions d'orientation) : vous allez être interrogés dès le mois de janvier sur la poursuite d'études envisagée par votre enfant après la 3^e (Seconde générale et technologique, Seconde professionnelle, Première année de CAP ; lycée professionnel ou apprentissage*).

* Si votre enfant envisage une formation en apprentissage après la 3^e, c'est le moment de commencer à chercher un employeur.

Ne ratez pas les **journées portes ouvertes** dans les lycées, les lycées professionnels et les CFA.

3

Mars

Conseil de classe du deuxième trimestre : l'équipe éducative donne un avis provisoire et des conseils sur les demandes d'orientation de votre enfant.

N'oubliez pas que vous pouvez à tout moment rencontrer le professeur principal de votre enfant ou le **psychologue de l'éducation nationale** dans le cadre des réunions parents-professeurs ou individuellement.

4

Avril-mai

Demandes d'orientation définitives : vous allez devoir indiquer définitivement l'orientation souhaitée par votre enfant après la 3^e (Première année de CAP, Seconde professionnelle, Seconde générale et technologique). Vous devrez également formuler plusieurs vœux (généralement entre 3 et 6, selon votre académie), en indiquant les établissements et les formations souhaitées.

5

Juin

- **Conseil de classe du troisième trimestre** : l'équipe éducative se prononce sur les demandes d'orientation de votre enfant. En cas de désaccord, le principal vous reçoit en entretien et peut accéder à votre demande.
- **Commission d'appel** : en cas de désaccord avec la décision d'orientation du principal.
- **Deuxième quinzaine de juin** : épreuves écrites du **Diplôme national du brevet (DNB)**.
- N'oubliez pas d'inscrire votre enfant dans son futur établissement.

Votre enfant est sans solution ?
Prenez contact avec son collège pour faire d'autres vœux.